



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2020-234

PUBLIÉ LE 23 JUILLET 2020

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2020-07-22-008 - Arrêté de délégation de signature AP-HP.Sorbonne Université (8 pages) Page 3

75-2020-07-01-065 - Arrêté de délégation signature BC aux professionnels de santé libéraux pdf 01 07 2020 (2 pages) Page 12

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

75-2020-07-22-004 - Délégation de signature - Sylvie PAUL (1 page) Page 15

75-2020-07-22-005 - Tableau des délégations - Sylvie PAUL (5 pages) Page 17

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2020-07-22-008

Arrêté de délégation de signature AP-HP.Sorbonne
Université

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice par intérim du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université
regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles-Foix, Saint-Antoine, Tenon,
Armand-Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n° 75-2019-07-17-015 du 17 juillet 2017 modifiant l'arrêté directeur n° 2013318-006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Marie-Anne RUDER, directrice adjointe par intérim à la directrice par intérim du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université,
- Renaud PELLÉ, secrétaire général par intérim, du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université,

à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université, dans le champ d'attribution de Christine WELTY déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 17 juillet 2019 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe chargée des achats, logistique et développement durable, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des achats, logistique et développement durable) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources humaines et attractivité) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G) ;
- **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice adjointe, chargée de la qualité, gestion des risques et expérience patients,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la qualité, gestion des risque et expérience patients) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F, H, I) ;
- **M. Jérôme HUBIN**, directeur adjoint chargé des ressources financières,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources financières) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et G) ;
- **Mme Mathilde LEFÈVRE**, directrice adjointe chargée de la recherche et de l'innovation
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et innovation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe G : points 4, 5 et 6).
- **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et services numériques,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des investissements et services numériques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E, F points : 1, 2, 4 et 5, paragraphe H : point 4) ;
- **Mme Fabienne MARION**, coordonnatrice générale des soins,
à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux, et tous actes correspondant à ses fonctions (coordonnatrice générale des soins) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe K) ;
- **M. Aurélien MOLLARD**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération,
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des affaires et ressources médicales, coopération) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et G).
- **Mme Agnès PETIT**, ingénieur en chef chargée des projets et de la transformation,
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des projets et de la transformation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Hélène FAUSSER**, directrice du site Charles-Foix,
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon,

à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine,

à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **M. Renaud PELLÉ**, directeur des sites Rothschild, Trousseau et La Roche-Guyon,

à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **Mme Marie-Anne RUDER**, directrice du site Pitié-Salpêtrière,

à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

Direction des achats, logistique et développement durable

En cas d'empêchement de **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe chargée des achats, du développement durable et de la logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Anne-Emmanuelle THOMAS et M. Lyonel VERLEY**, directeurs adjoints et adjoints à la directrice des achats, du développement durable et de la logistique sur tous les points du paragraphe C ;
- **Mme Annie CHARRIER**, attachée d'administration hospitalière principale, **Mme Sylviane MORENO MARTINEZ**, attachée d'administration hospitalière, **M. Jean-Paul COUBARD**, ingénieur en chef, **Mme Lydie MAUDIEU et M. Christophe STEPHANO**, ingénieurs, **Mme Saloua BEN CHEIKH**, **M. Fabrice BENIN**, **M. Marc BIGOT**, **Mme Céлина CHEVALIER**, **M. Emmanuel CLAUDIN**, **M. Alexandre GOEDERT et Mme Nazéha KROZIZ**, techniciens supérieurs hospitaliers, **M. David BORGAT et M. Philippe VERDIER**, techniciens hospitaliers, **M. Julien ROUSSEL**, adjoint administratif (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1) ;
- **Mme Sylviane MORENO-MARTINEZ**, attachée d'administration hospitalière et **M. Julien ROUSSEL**, adjoint administratif (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 2, interligne 3) ;
- **Mme Bénédicte MARIN**, attachée d'administration hospitalière, **M. Serge FLASQUE**, ingénieur en chef (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Geneviève CLOUARD et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

Direction des ressources humaines et attractivité

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Anne-Gaëlle CHABOD**, directrice adjointe, **Mme Julia SAUTEREY**, chargée de mission, adjointes à la directrice des ressources humaines et attractivité (paragraphe A, B et G) ;
- **M. Bruno BISIAUX**, **Mme Catherine EL KAIM**, **Mme Sylvie FELDEN**, **Mme Solène LAMBERT** et **M. Philippe RENAUD**, attachés d'administration hospitalière (paragraphe A, B et G) ;
- **Mme Bénédicte BALOCHE**, **M. Bruno QUELLEC** et **Mme Emmanuelle SAUX**, adjoints des cadres hospitaliers, (paragraphe A, B et G) ;
- **Mme Naïma BOUKELLAL**, cadre supérieur de santé, pour les matières correspondant à ses fonctions ;
- **Mme Sandrine TANQUEREL**, attachée d'administration hospitalière (paragraphe A, B, G : points 1, 2 et 6 uniquement pour le site Charles Foix) ;
- **Mme Véronique BOULBEN**, attachée d'administration hospitalière (paragraphe A, B, G : points 1, 2 et 6) ;
- **Mme Nathalie OWENS**, **M. Thomas JOULOU** et **M. Thomas GAUTIER**, adjoints des cadres hospitaliers (paragraphe B : points 1 à 22, 26, 27, 31, 32, 36 et 38 et paragraphe G : point 6) ;
- **Mme Sarah BALTAZE**, adjoint des cadres hospitaliers (paragraphe B : point 6) ;
- **Mme Chantal DESHAYES**, adjoint des cadres hospitalier (paragraphe B : points 8, 27 et 28) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Pierre FEREC et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G).

Direction de la qualité, gestion des risques et expérience patients

En cas d'empêchement de **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice chargée de la qualité – gestion des risques et expérience patients, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Hélène FAUSSER**, directrice adjointe, adjointe à la directrice de la qualité – gestion des risques et expérience patients ;
- **Mme Valérie DROUVOT** et **Mme Marie-Annick TRICOIRE**, cadres supérieurs de santé ;
- **Mme Anne RAPPAPORT**, ingénieur hospitalier ;
- **Mme Patricia GRATON**, cadre supérieur socio-éducatif ;
- **M. Patrick DELIERRE**, technicien supérieur hospitalier ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Aude GOLDSZTEJN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F, alinéa 1 et 2, paragraphe H : points 2 et 3, paragraphe I).

Direction des ressources financières

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur chargé des ressources financières, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Marie-Liesse LEFRANC** et **M. Pierre MARGAIN**, directeurs adjoints et adjoints au directeur des ressources financières,

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et G).

En cas d'empêchement de **M. Pierre MARGAIN** et de **Mme Marie-Liesse LEFRANC**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Lucie HAMON**, attachée d'administration à la direction des ressources financières,

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et G).

Direction des soins

En cas d'empêchement de **Mme Fabienne MARION**, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Patrick DELAMARE, Mme Brigitte PLAGÈS et Mme Caroline PICHON**, coordonnateurs généraux des soins,
- **Mme Alexandra ANDRO-MELIN, M. Nicolas CABÉRO-FLOREAN et Mme Sylvie SAUVAGE**, directeurs des soins,

à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux et tous les actes liés aux fonctions de Mme Fabienne MARION et ceci uniquement pour les matières (paragraphe K) de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

Direction des affaires et ressources médicales, coopération

En cas d'empêchement de **M. Aurélien MOLLARD**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Hélène de BONNIÈRES**, directrice adjointe et adjointe au directeur des affaires et ressources humaines médicales, coopération (paragraphe A et G),
- **Mme Delphine DUBARRY, M. Pierre PERES et Mme Stéphanie THERY**, attachés d'administration hospitalière, pour les matières correspondant à leurs fonctions,
- **Mme Vanessa KATTY et Mme Nathalie OROFIAMMA**, adjointes des cadres hospitaliers, pour les matières correspondant à leurs fonctions,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Aurélien MOLLARD et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A et G) de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

Direction de la recherche et de l'innovation

En cas d'empêchement de **Mme Mathilde LEFÈVRE**, directrice adjointe chargée de la recherche et de l'innovation, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Tatiana AKAKE**, ingénieur recherche et adjointe à la directrice de la recherche et de l'innovation,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Mathilde LEFÈVRE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et de l'innovation) et uniquement pour les matières (paragraphe G : points 4, 5 et 6).de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

Direction des investissements et services numériques

En cas d'empêchement de **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services numériques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Pascal SOUBIGOU**, ingénieur général chargé de la direction des investissements, et adjoint au directeur des investissements et des services numériques ;
- **M. Michael AUCOUTURIER**, ingénieur en chef chargé de la direction des travaux et de la maintenance et pour les matières correspondant à leurs fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4 et en matière d'urbanisme) ;
- **M. Bertrand GUESSANT**, ingénieur en chef, chargé de la direction technique du site Pitié-Salpêtrière et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point - dépenses d'exploitation et travaux)
- **M. Alain ANDRIEUX**, ingénieur en chef, chargé de la direction technique du site Saint-Antoine et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point - dépenses d'exploitation et travaux)

- **Mme Flore CHAUVET**, ingénieur principal, chargée de la direction technique des sites Trousseau et La Roche-Guyon et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point - dépenses d'exploitation et travaux)
- **Mme Corentine CHAUMELY**, ingénieur en chef et conducteur opération senior à la direction des travaux et de la maintenance et pour les matières correspondant à leurs fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4 et en matière d'urbanisme) ;
- **Mme Eve BOUDON**, ingénieur en chef, adjointe au directeur des équipements, pour les matières correspondant à ses fonctions chef (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement) ;
- **M. Arnaud VOGT**, ingénieur en chef (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement) ;
- **Mme Nathalie PICQUET**, chargée de mission, directrice des systèmes d'information, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphe E) ;
- **Mme Sylvie CITERNE**, chargée de mission, adjointe à la directrice des systèmes d'information, pour les matières correspondant à ses fonctions, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphe E) ;
- **M. Cédric VILQUIN**, ingénieur hospitalier chargé de la sécurité générale, pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en matière de contrats et de conventions, point 2 – en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1, 2, 4 et 7, et paragraphe H, point 4) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, E, F : points 1, 2, 4 et 5, et H : point 4) de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de **Mme Hélène FAUSSER**, directrice du site Charles Foix, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Nicolas CABÉRO-FLOREAN**, directeur des soins,
- **Mme Nathalie BONNET**, attachée d'administration hospitalière,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Hélène FAUSSER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Charles Foix.

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Caroline PICHON**, coordonnatrice générale soins,
- **M. Sabri LOKMANE**, technicien supérieur hospitalier,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Pierre FEREC a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Alexandra ANDRO-MELIN**, directrice des soins,
- **Mme Nadège LAISMAN**, attachée d'administration hospitalière,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Jérôme HUBIN a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

En cas d'empêchement de **M. Renaud PELLÉ**, directeur des sites Rothschild, Trousseau et La Roche-Guyon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe,
- **Mme Brigitte PLAGÈS**, coordonnatrice générale soins,
- **M. Lionel VIGOURT**, chargé de missions ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Rothschild.

- **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe,
- **Madame Brigitte PLAGÈS**, coordonnatrice générale soins,
- **M. Lionel VIGOURT**, chargé de missions ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Trousseau.

- **Mme Sandy THÉRON**, cadre socio-éducatif,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site La Roche-Guyon.

En cas d'empêchement de Mme **Marie-Anne RUDER**, Directrice du site Pitié-Salpêtrière, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Hélène de BONNIÈRES** et **M. Aurélien MOLLARD**, directeurs adjoints,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Anne RUDER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Pitié-Salpêtrière.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice par intérim du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

Site Charles-Foix

Mme Muriel BROSSARD-LAHMY et M. Yann LHOMME, directeurs adjoints au Siège ;
Mme Françoise ERTEL et Mme Véronique MAXENCE, directrices d'IFSI ;
Nicolas CABÉRO-FLOREAN, directeur des soins, Mme Nathalie BONNET, attachée d'administration hospitalière.

Site Pitié-Salpêtrière

Mme Sylvie SAUVAGE, directrice des soins, Mme Jocelyne JOUCHTER, ingénieur, Mme Nathalie CASPERS, Mme Catherine EL KAIM, M. Stéphane FERRIER, Mme Lucie HAMON et M. Pierre PERES, attachés d'administration hospitalière, Mme Valérie GAROBY, cadre supérieur de santé, M. Philippe GAULT, cadre de santé.

Sites Charles-Foix et Pitié-Salpêtrière

M. Didier FRANDJI, directeurs adjoints au Siège ;

Mme Hélène de BONNIÈRES, Mme Mathilde LEFÈVRE, Mme Marie-Liesse LEFRANC, M. Pierre MARGAIN et M. Lyonel VERLEY, directeurs adjoints, Mme Agnès PETIT, ingénieur en chef.

Site La Roche-Guyon

Mme Sandy THERON, cadre socio-éducatif, M. Etienne GUILLUY, cadre supérieur de santé, Mme Agnès MAIRE, cadre de santé, M. Alexis GERMONPREZ, technicien supérieur hospitalier.

Sites Rothschild - Trousseau

Mme Annie CHARRIER, Mme Solène LAMBERT, Mme Cécile MARCHAL et M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Franck DAO, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Sophia SEBILLE, cadre de santé, Mme Véronique CUVELIER-FLORIAT, ingénieur en organisation, M. Pascal PORET, ingénieur hospitalier.

Site Saint-Antoine

Mme Ellen HERVE, directrice des soins au Siège ;

Mme Yannice ROME et Mme Christelle VIEMONT, attachées d'administration hospitalière au Siège ;

Mme Alexandra ANDRO-MELIN, directrice des soins, M. Bruno BISIAUX et Mme Nadège LAISMAN, attachés d'administration hospitalière, M. Franck FANTIN, ingénieur en organisation, Mme Sophie FERNANDES, cadre de santé.

Site Tenon

M. Christian DENISE et M. Daniel FILSTEIN, attachés d'administration hospitalière, M. André GUISTI, ingénieur principal, Mme Fanny LASSERRE et Mme Sophie SEGARD, ingénieurs biomédicaux, M. Michel JUAN, ingénieur, M. Sabri LOKMANE, technicien supérieur hospitalier, Mme Martine MECHICHE, cadre de santé.

Sites La Roche-Guyon, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon et Trousseau

Mme Julie GRÜNDLINGER, directrice adjointe au Siège ;

Mme Gaïa GANS, directrice adjointe GHU AP-HP.Paris Saclay, M. Stéphane LAFFON, directeur adjoint GHU AP-HP.Nord - Université de Paris ;

Mme Anne-Emmanuelle THOMAS, directrice adjointe, M. Patrick DELAMARE, Mme Brigitte PLAGÈS et Mme Caroline PICHON, coordonnateurs généraux des soins, M. Arnaud VOGT, ingénieur en chef.

Tous les sites du groupe hospitalo-universitaires AP-HP.Sorbonne Université

Mme Geneviève CLOUARD, Mme Marie-Pierre FEREC, Mme Aude GOLDSZTEJN, M. Jérôme HUBIN et M. Aurélien MOLLARD, M. Renaud PELLÉ et Mme Marie-Anne RUDER, directeurs adjoints, Mme Fabienne MARION, coordinatrice générale des soins.

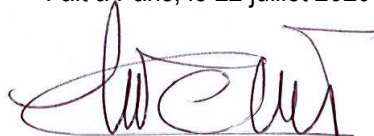
ARTICLE 7 :

L'arrêté de délégation de signature n° 75-2020-06-08-001 du 8 juin 2020 est abrogé.

ARTICLE 8 :

La directrice par intérim du groupe hospitalo-universitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 22 juillet 2020



Christine WELTY
Directrice par intérim
du GHU AP-HP.Sorbonne Université

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2020-07-01-065

Arrêté de délégation signature BC aux professionnels de
santé libéraux pdf 01 07 2020

Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la santé publique

La Directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté n° 2014069-0002 modifiant l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « patient »,

Vu l'arrêté directeur n° ANADDG2014/03 0004 portant nomination de Madame Laurence NIVET, aux fonctions de directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP.

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à effet de signer les bons de commande destinés à des professionnels de santé libéraux aux cadres de départements, cadres de santé et faisant fonction de cadre dans une unité de soins HAD AP-HP suivants :

A°) Département HAD-Adulte :

Pour les prestations d'actes infirmiers et de pédicures-podologues.

- Mme Stéphanie AUROY,
- Mme Lydie BAILLY,
- M. José BASANTÉ ALVAREZ,
- Mme Mathilde BLANCHARD,
- M. Sébastien BOUIMBA,
- Mme Valérie CHENEAU,
- M. Sébastien DELCAMPE,
- M. Pierre DERIC,
- Mme Laetitia GOASGUEN
- Mme Anne-Laure GRISAY,
- Mme Frédérique LAGNET,

- Mme Françoise OLLIVIER,
- Mme Gaëlle PAULMIER,
- Mme Lydie PHILIPPE,
- Mme Ghislaine REFES,
- Mme Julie RODRIGUES,
- Mme Sophie RUBEO-LISA,
- Mme Jeanne SOGNOG BIDJECK,
- Mme Josiane STEUNOU

B°) Département HAD Pédiatrie et obstétrique

Pour les prestations d'actes infirmiers et de sages-femmes.

- Mme Nesrine BELKADI CHENIKI,
- Mme Cécile BENZI,
- Mme Sylvie CARBONNEAUX,
- Mme Béatrice COLLIER,
- Mme Marion DA SILVA,
- Mme Elisabeth GASQ,
- Mme Mélanie LEVEQUE,
- Mme Laure ROSSIGNOL,

C°) Département HAD Parcours soins et activités transversales

Pour les actes de masso-kinésithérapie et d'orthophonie.

- M. Jean-Christophe CRUSSON,
- Mme Lénaïc HEMON,
- Mme Sylvie SABLONNIERES,

Article 2 :

L'arrêté du 04 février 2020 est abrogé.

Article 3 :

La directrice de l'Hospitalisation à Domicile est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris,
Le 01 juillet 2020

signé

Laurence NIVET
Directrice de l'HAD AP-HP

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

75-2020-07-22-004

Délégation de signature - Sylvie PAUL

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

LE DIRECTEUR INTERREGIONAL

DELEGATION DE SIGNATURE

Décision portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 à R. 57-7-8, R. 57-7-15, R. 57-7-18, R. 57-7-22, R. 57-7-28, R. 57-7-55, R. 57-7-58 à R. 57-7-60 ;
Vu l'article 7 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ;
Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Monsieur Laurent RIDEL, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Paris

DECIDE :

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie PAUL, Directrice des Services Pénitentiaires à la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris aux fins d'**exercer l'intérim du chef d'établissement du centre de détention de Melun du vendredi 24 juillet au lundi 17 août 2020**, et à ce titre, remplir l'ensemble des missions détaillées dans le tableau ci-joint.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs

Fresnes, le 22 juillet 2020
Acte signé par Laurent RIDEL
Directeur interrégional des
services pénitentiaires de Paris

DISP

3, avenue de la Division Leclerc
B.P.103 – 94267 FRESNES Cedex
Téléphone : 01 46 15 91 00
Télécopie : 01 47 02 25 40

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

75-2020-07-22-005

Tableau des délégations - Sylvie PAUL

Délégation de signature et de compétence accordée à Madame Sylvie PAUL, directrice des services pénitentiaires placée à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris, Pour les décisions suivantes :		
Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale	Délégation accordée
Organisation de l'établissement		
Organisation de réunions de synthèse afin de coordonner l'action des différents personnels et de faciliter l'échange d'informations sur les modalités d'application des régimes de détention	D.216-1	X
Détermination des modalités d'organisation du service des agents	D.276	X
Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire	R57-6-24	X
Adaptation du règlement intérieur type : Recueil de l'avis des personnels pour la rédaction du règlement intérieur	R 57-6-18	X
Vie en détention		
Visite de toute personne détenue le jour ou le lendemain de son incarcération	R.57-6-18, article 3 du RI type	X
Affectation et changement d'affectation des détenus en cellule	R57-6-24	X
Affectation des personnes détenues en séparant en cellule les prévenus des condamnés, les primo-délinquants des personnes ayant déjà été incarcérées, des personnes détenues devenues majeures en détention et âgées de moins de 21 ans des personnes majeures, et des personnes condamnées à la contrainte judiciaire des autres personnes détenues	D.93	X
Affectation de personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'unité sanitaire	D.370	X
Information du DI et du JAP à l'occasion de la suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue en raison de sa personnalité	D.94	X
Élaboration du parcours d'exécution de peine	717-1	X
Présidence et désignation des membres de la Commission pluridisciplinaire unique et définition des modalités de prise en charge individualisée des personnes détenues	D.90 à D.92	X
Demande d'enquête par le SPIP pour compléter un dossier d'orientation	D.79	X
Placement en CproU		X
Saisie du Juge de l'application des peines aux fins de retrait de tout ou partie du bénéfice du CRP en cas de mauvaise conduite du condamné pendant sa détention provisoire	D.147-12	X
Information des personnes détenues et recueil de leurs observations et suggestions	D.258-1	X
Signature de l'acte d'écrou et de l'avis d'écrou donnés par le chef d'établissement au procureur de la République	D.149	X
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération	R.57-6-18, article 46 du RI type	X
Opposition à la désignation d'un aidant par une personne détenue selon les prescriptions de l'article	R. 57-8-6	X
Présentation de requêtes et plaintes formulées par la personne détenue	R.57-6-18, article 34 du RI type	X
Mesures de contrôle et de sécurité		
Appel aux forces de l'ordre quand la gravité et l'ampleur d'un incident survenu dans l'établissement ne permettent pas d'assurer l'ordre et la sécurité	D.266	X
Utilisation des moyens de contrainte, s'il n'est d'autre possibilité de maîtriser une personne détenue, de l'empêcher de causer des dommages ou de porter atteinte à elle-même et à autrui	R.57-6-18, article 7 RI type	X
Usage de la force et des armes : Utilisation de Cap Stun	R. 57-7-83 et R 57-7-84 D.267	X
Utilisation des armes dans les locaux de détention	D267	X
Décision de mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité, des personnes accédant à l'établissement pénitentiaire	R57-6-24 al 3,5°	X
Décision des fouilles des personnes détenues	R.57-7-79 et R.57-7-80	X
Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue	D.283-3	X

Décisions portant sur les transfèvements, les sorties et les extractions, ainsi que sur la désignation des escortes et des dispositifs de sécurité pour ces mouvements	D.292 à D.294, D.308 et D.310	X
Retrait à une personne détenue, pour des raisons de sécurité, d'objets, substances, médicaments, outils dangereux ou vêtements lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression, ou une évasion	R57-6-18 article 5, 14 et 24 RI type	X
Saisine du Procureur aux fins d'investigation corporelle par un médecin d'une personne détenue soupçonnée d'avoir ingéré des substances ou des objets ou de les avoir dissimulés dans sa personne	R. 57-7-82	X
Organisation des rondes après le coucher et au cours de la nuit	D.272	X
Discipline		
Rédaction du rapport d'enquête	R.57-7-14	X
Décision d'engagement des poursuites disciplinaires	R.57-7-15	X
Présidence de la commission de discipline – Prononcé des sanctions disciplinaires en commission de discipline – Désignation des assesseurs – Octroi du bénéfice du sursis pour tout ou partie d'une sanction disciplinaire et délai de suspension assorti, le cas échéant, de travaux de nettoyage, avec fixation du délai de suspension de la sanction – Révocation du sursis à exécution, pour tout ou partie, des sanctions disciplinaires – dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions disciplinaires	R. 57-7-6 à R. 57-7-8, R. 57-7-53 à R. 57-7-60	X
Convocation du détenu devant la commission de discipline	R.57-7-16 et R.57-7-17	X
Confinement en cellule ordinaire ou placement en cellule disciplinaire à titre préventif	R. 57-7-18	X
Suspension de l'activité professionnelle d'une personne détenue à titre préventif jusqu'à sa comparution devant la commission de discipline	R. 57-7-22 et R. 57-7-23	X
Désignation d'un interprète lors de la commission de discipline pour les détenus qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-25 et D.506	X
Établissement d'un tableau de roulement désignant pour une période déterminée les assesseurs extérieurs appelés à siéger en commission de discipline	R 57-7-12	X
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur appelé à siéger en commission de discipline	D.250	X
Isolement		
Toute décision en matière d'isolement	R. 57-7-62 à R. 57-7-78	X
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R57-7-64	X
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R57-7-62	X
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les personnes détenues soumis au régime ordinaire	R57-7-62	X
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer aux offices célébrés en détention	R57-6-18 article 7 RI type	X
Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R57-7-64	X
Gestion du patrimoine des personnes détenues écrouées		
Toutes opérations sur le compte nominatif et compte épargne d'une personne détenue	D330-D332-article R 57-6-18, article 23 du RI type	X
Autorisation d'émettre des mandats, de sortir les objets placés au vestiaire et ceux classés « bijoux » pour les détenus condamnés.	art D274	X
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur de la part disponible de leur compte nominatif	D.330	X
Retenue sur part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés	D.332 et article 728-1	X
Attribution de l'aide aux personnes détenues indigentes	D.347-1	X
Autorisation pour les détenus de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	R.57-6-18, article 30 du RI type	X

Autorisation pour les détenus d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible	R.57-6-18, articles 30 et 45 du RI type	X
Autorisation de remise à un tiers désigné par une personne détenue d'objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids	R.57-6-18, article 24 du RI type	X
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteuses les personnes détenues à leur entrée dans un établissement pénitentiaire	R.57-6-18, articles 24 et 40 du RI type	X
Autorisation pour les personnes condamnées à recevoir des subsides pour une dépense justifiée par un intérêt particulier	R 57-6-18 article 30 du RI type	X
Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur ou d'une permission de sortir, sont autorisées à détenir	D.122	X
Autorisation pour un détenu hospitalisé de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif	R 57-6-1 du RI type8, article 14	X
Achats		
Fixation des prix pratiqués en cantine	R57-6-18 article 25 RI type	X
Contrôle des cantines et limitation en cas d'abus	Annexe à l'article R.57-6-18, article 25 du RI type	X
Refus opposé à une personne détenue de procéder à des achats en cantine	R57-6-18 article 25 RI type	X
Autorisation d'acquisition de matériels informatiques par les personnes détenues	Annexe à l'article R.57-6-18, article 19 du RI type	X
Relations avec les collaborateurs du SPP		
Accès à l'établissement – Mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité des personnes accédant à l'établissement pénitentiaire	D.277	X
Suspension de l'habilitation d'un praticien et des autres personnels hospitaliers de la compétence du chef d'établissement	D.388	X
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D.389	X
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D.390	X
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D.390-1	X
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les personnes détenues	D.446	X
Instruction des demandes d'agrément en qualité de mandataire et proposition à la DISP et suspension provisoire de l'agrément en cas d'urgence et proposition de retrait	R 57-6-14 à 16	X
Fixation des jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison	R57-6-18 article 33 RI type	X
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D.473	X
Organisation de l'assistance spirituelle		
Désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire	R57-9-6	X
Autorisation pour les ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches	D439-4	X
Détermination des jours, horaires, et lieux de tenue des offices religieux	R57-9-5	X
Autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle sous réserve des nécessités liées à la sécurité et au bon ordre de l'établissement	R57-9-7	X
Visites, correspondances, téléphone		

Autorisation d'entrée ou de sortie d'argent, correspondance ou objet en détention	D.274	X
Délivrance, refus, suspension ou retrait des permis de visite des condamnés	R. 57-6-5, R. 57-8-10 D.403	X
Surseoir au droit de visite dans les cas prévus par l'article	R. 57-8-11	X
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R. 57-8-12	X
Autorisation pour une personne détenue et son visiteur de s'exprimer dans une langue étrangère	R. 57-8-15	X
Décision de retenir une correspondance, tant reçue qu'expédiée, et notification à la personne détenue dans un délai de trois jours - Information CAP ou magistrat saisi du dossier de la procédure	R. 57-8-19	X
Autorisation, refus, suspension ou retrait de l'accès aux téléphones pour les personnes condamnées	R. 57-8-23	X
Délivrance, refus, suspension des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un auxiliaire de justice ou un officier ministériel	R57-6-5	X
Détermination des jours et horaires de visites pour les visiteurs de prison	R.57-6-18, article 33 du RI type	X
Délivrance permis de communiquer autre que pour les avocats	R 57-6-5	X
Réception et envoi d'objets par les personnes détenues	R.57-6-18, article 32 du RI type	X
Entrée et sortie d'objets		
Autorisation d'entrée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques	D274	X
Autorisation pour un détenu de recevoir des colis de linge, des livres et des publications audiovisuelles en dehors des visites	R57-6-18 article 19 du RI type	X
Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues	R 57-9-8	X
Notification à l'expéditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisée de la réception ou de l'envoi d'un objet	R 57-6-18 article 32 du RI type	X
Activités		
Affectation des personnes détenues au service général de l'établissement	D.433-3	X
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D.432-3	X
Déclassement d'un emploi en cas d'incompétence ou suspension en cas d'inadaptation à l'emploi d'une personne détenue	D.432-4	X
Signature de l'acte d'engagement préalablement à l'exercice d'une activité professionnelle par une personne détenue	R. 57-9-2	X
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R 57-7-22	X
Refus opposé à un détenu de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D.436-3	X
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux qui sont organisés par l'éducation nationale	R 57-6-18 article 17 du RI type	X
Détermination des actions de formation professionnelle au profit de la population pénale	D.438	X
Désignation des personnes détenues autorisés à participer à des activités	D.446	X
Autorisation pour les personnes détenues de participer à des activités collectives ou à des jeux excluant toute idée de gain, sous le contrôle d'un personnel de surveillance	Annexe à l'article R.57-6-18, article 19 du RI type	X
Programmation des activités sportives de l'établissement	D.459-1	X
Interdiction à une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité (mise en œuvre procédure contradictoire)	Annexe à l'article R.57-6-18, article 20 du RI type	X
Autorisation d'animation d'activités organisées pour les détenus par des personnes extérieures	D446	X

Administratif		
Certification conforme de copies de pièces et légalisation de signature	D154	X
Divers		
Représentation du chef d'établissement à la Commission de l'Application des Peines – Rapport à cette commission des sanctions de confinement en cellule ordinaire et de placement en cellule disciplinaire	D.49.28 R.57-7-28 et R.57-7-29	X
Placement d'une personne détenue en corvée extérieure sous la surveillance directe et constante du personnel	D.128 et D.433-3	X
Contrôle de la stricte application des consignes données au personnel de surveillance pour le contrôle des personnes détenues placées à l'extérieur	D.130 et D.131	X
Mise en œuvre de la procédure contradictoire pour les décisions individuelles défavorables à la personne détenue, à l'exception des décisions intervenant en matière disciplinaire ou en matière d'isolement	R 57-6-8 et R 57-6-9	X
Habilitation spéciale des agents des greffes afin d'accéder au FIJAIS et d'enregistrer les dates d'écrou, le libération, et l'adresse déclarée de la personne libérée	706-53-7	X
Information de la famille en cas de décès, maladie mettant ses jours en danger, accident grave ou placement dans un hôpital psychiatrique d'une personne détenue, ainsi que, le cas échéant, le conseil, l'aumônier et le visiteur de prison qui suivent cette personne détenue	Annexe à l'article R.57-6-18, article 2 du RI type	X
Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur	D.124	X
Modification des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir faisant suite à une autorisation accordée au CE par le JAP	Art 712-8	X
Modification, sur autorisation du juge d'instruction, des horaires de l'ARSE	D32-17	X

Fresnes, le 22 juillet 2020
 Acte signé par Laurent RIDEL
 Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris